VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

—DE—

Propriétés Foncières

—DANS UNE—

Bonne Localité,

—COMPRENANT—

LA BELLE RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES,

No 2919 AVENUE CANAL.

Avec terrains spacieux.

Le splendide site à bâtir,

Encoignure des Avenues Canal et Galvez,

—ET—

Quatre beaux et grands lots à bâtir

—SUR LA—

Rue Galvez, entre les Avenues Canal et Cleveland.

Une grande et belle

ETENDUE DE TERRE

DANS LE CENTRE DE LA VILLE,

EN FACE DU PARC DE VILLE ET FAISANT FACE PAR 423 PIEDS SUR LE

Chemin de la Métairie,

Sur plus de 2600 pieds de profondeur sur la ligne extrême du fond, traversant quelques-une des principales rues et avenues de la ville, et ayant en face le service double des chars électriques de l'avenue Esplanade, et l'extension proposée de la ligne des chars Dumaine en travers du centre de la propriété. Il n'a jamais été offert une occasion meilleure pour une spéculation.

Un Site Splendide sur le Vieux Bassin,

Encoignure de la Promenade Carondelet, et des rues Trémé et Toulouse.

Le Cottage double centralement situé,

Nos 1509 et 1511 rue Douane,

Entre les rues Marais et Villeré.

L'avantageux Double Cottage en Bois,

Nos 1901 et 1903 rue Marigny,

A l'encoignure Nord Romparts.

L'Ilet de terre amélioré et désirable.

En face du Parc de ville,

Du chemin de la Métairie, des rues St-Patrick, Orléans et St-Pierre.

TROIS BEAUX LOTS,

Sur les rues Ste-Anne et Alexander

—ET—

ONZE LOTS DE CHOIX,

Dans le Troisième District,

Succession de Pierre N. Canteron.

No 50,695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur — Bureau 832 rue Commune — MARDI, 11 mai 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune, il sera positivement vendu aux enchères publiques, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 25 mars 1897 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, les propriétés de très grande valeur suivantes, à savoir—

1° La belle résidence à deux étages en bois et ardoisée No 2212 avenue Canal, contenant douze chambres, vestibules en haut et en bas, chambres à bain, office, galeries devant et derrière, hangars, citernes, etc. Les terrains sont grands, étant composés comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Premier district de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Canal et les rues Cleveland, Galvez et Miro, mesurant ensemble 44 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à l'avenue du Canal sur une profondeur entre lignes parallèles de 105 pieds 10 pouces et 3 lignes, conformément à un plan fait par Louis H. Pilié, voyer, en date du 18 avril 1873, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent étant la même propriété qui fut acquise par le défunt Pierre N. Canteron, par achat de Arthur Shiff, d'après l'acte pardevant A. J. Ker, ancien notaire de cette ville en date du 28 août 1875, les titres enregistrés dans le bureau des transferts, livre 104, folio 930.

2° Les splendides sites à bâtir encoignure des avenues Canal et Galvez, décrits comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Miro, Galvez et Cleveland, désignés par les numéros 1 et 2 de l'Ilet No 24, sur un plan par A. D'Hémécourt, voyer, en date du 16 juillet 1853, déposé dans le bureau de P. C. Cuvillier, ancien notaire de cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 27 pieds de face à l'avenue Canal sur 105 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur; lot No 1 formant l'encoignure des rues Canal et Galvez.

3° Deux lots à bâtir de coin sur l'avenue Galvez, immédiatement dans le fond, le plus près de l'avenue du Canal, décrits comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Galvez et Miro, désignés par les Nos 5 et 6 de l'Ilet No 24, sur un plan tiré par A. D'Hémécourt, le 16 ne jour de juillet 1853, déposé dans l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire public, dans un acte du 10 octobre 1853. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 27 pieds de face sur la rue Galvez, 28 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond qui court obliquement; leur profondeur étant 143 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne du côté du lot No 6, la plus près de la rue Gasquet 133 pieds 7 pouces et 3 lignes sur la ligne de division entre les dits lots Nos 5 et 6, 125 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la ligne du côté du lot No 5 la plus rapprochée de la rue du Canal.

4° Les deux splendides lots de terre à bâtir sur la rue Galvez, touchant aux lots mentionnés ci-dessus, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Canal et les rues Gasquet (anciennement Jackson) Galvez et Miro désignés par les Nos 7 et 9 de l'Ilet No 24, sur un plan par A. d'Hémécourt, voyer, le 16 de juillet 1853, déposé dans l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-sept (27') pieds de face à la rue Galvez, vingt-huit pieds (28') trois pouces (3") et quatre (4") lignes sur la ligne du fond qui court obliquement leur profondeur étant cent cinquante-trois (153') pieds deux (2') pouces et trois (3") lignes sur la ligne des séparant, cent soixante-trois (163') pieds sur la ligne du côté du lot No 8, la plus rapprochée de la rue Gasquet; cent quarante-trois (143') pieds quatre (4") pouces et sept (7") lignes sur le côté du lot No 7 la plus rapprochée de la rue du Canal, et seront vendus tels qu'ils se trouvent, et ont été exposés en vente par L. Dasey, C. E., en date du 1er décembre 1896. Ces lots de choix pour bâtir font face à une large avenue bien pavée, sont près des chars électriques de l'avenue du Canal et près des résidences de MM. Lhote, Blaise, Adler et autres.

5° La superbe étendue de terre faisant face au Chemin de la Métairie, près du Parc de Ville, améliorée avec une résidence en bois à un étage, contenant quatre chambres, écurie, hangar, citerne, etc., et occupée comme une ferme, subdivisé en deux sections, plus clairement décrite comme suit, à savoir:

A. Une certaine étendue de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque manière en dépendant, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues Franklin Trémé et Toulouse. Le dit lot mesurant 81 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Trémé et 53 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Toulouse et 53 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la promenade Carondelet et 86 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Franklin. Au centre des grandes scieries et autres industries, se trouvant réunies tout autour de la tête du Vieux Bassin; ce beau site peut servir presque pour tous les genres d'affaires et d'industries.

7° L'ilet de terre de choix sur le coteau de la Métairie, vis-à-vis le Parc de ville améliore d'une bâtisse en bois à un étage contenant 4 chambres, écurie, hangar, citerne, etc., le tout plus complètement décrit comme suit, à savoir—

Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes à dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, situé sur le Chemin de la Métairie dans le faubourg Jackson, dans le Deuxième District de cette ville, borné par le Chemin de la Métairie, les rues Orléans, St-Patrick et St-Pierre, mesurant en tout 264 pieds de face à la rue St-Pierre, 205 pieds 2 pouces de face au Chemin de la Métairie, 89 pieds 10 pouces de face à Orléans et 107 pieds de face à la rue St Patrick. Cet ilet de terre fait face à la double ligne de chars électriques et est à peu près à mi-chemin entre les Avenues Canal et Esplanade.

8° Le cottage double en bois et couvert en ardoises et largement productif, avec deux étages dans le fond Nos 1509 et 1511 rue Douane, entre les rues Marais et Villeré, contenant 10 chambres, 2 cabinets et petit vestibule, hangars, citerne et cour dans le fond et allée de côté, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir:

Un certain morceau ou partiem de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, et formant partie du lot No 8 de l'ilet No 29 borné par les rues Douane, Bienville, Marais et Villeré, et mesurant en mesure américaine 32 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 110 pieds environ le tout de côté vers la rue Marais. Situé dans un district populeux, convenable, au centre des affaires et seulement à un ilet de l'avenue Canal, ces bâtisses sont en demande continuelle rapportant $348 par an.

9° Le cottage double en bois, couvert en ardoises et très désirable, à l'encoignure des rues Marigny et Nord Romparts, contenant 8 chambres, citernes, cours au fond et allées de côté, etc; plus spécialement décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues N. Romparts, Marigny, Mandeville et St Claude (anciennement Bons-Enfants). Ledit lot ferme l'encoignure des rues Marigny et N. Romparts et mesure 40 mètres français, 30 pieds de face sur la rue Marigny par 80 pieds de profondeur et de face sur la rue N. Romparts. Dans une localité prospère et populeuse de la ville, cette propriété est bien située pour une location avantageuse.

10° Trois certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situées dans le Deuxième District de cette ville, formant partie de l'Ilet No 46, du faubourg Jackson, lequel dit ilet est borné par les rues Sta-Anne, Orléans, Murat et Alexander; les dits lots sont désignés par les Nos 6, 8 et 9 conformément à un plan de division du dit ilet de terre, tiré par C. A. Tessmann, député voyer, déposé comme référence dans le bureau de V. Foulon, ancien notaire, le 18 juin 1861, auquel dit plan un devis figuratif a été annexé à un acte passé pardevant le dit Foulon, notaire, le 1er jour de juillet 1861, conformément au dit plan et devis les dits trois lots de terre mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Lot No 6 mesure 31 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Ste Anne entre les rues Alexander et Murat, sur une profondeur de 94 pieds 9 pouces et 5 1/2 lignes entre lignes parallèles. Lot No 8 mesure 31 pieds 5 pouces et 2 lignes de face sur la rue Ste Anne, par une profondeur de 94 pieds 9 pouces et 5 1/2 lignes entre lignes parallèles. Lot No 9, touchant le audit et formant l'encoignure des rue Ste-Anne et Alexander mesure 31 pieds 5 pouces et 5 1/2 lignes de profondeur et de face à la rue Alexander, et la même profondeur sur chacun des côtés séparant le dit lot du lot No 8 ci-dessus décrit.

11° Onze [11] certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ci-dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Solidelle, Joséphine, Félician et Montégut, et désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement, selon un plan dressé par M. De Yung, architecte, daté le 13 février 1862 et déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire, pour référence. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Solidelle et Féliciana et mesurant trente et un [31] pieds deux [2] pouces et cinq [5] lignes de face à la rue Féliciana sur cent quinze [115] pieds de profondeur; les lots Nos 2 à 11 inclusivement mesurent chacun trente et un [31] pieds de face à la rue Féliciana sur cent quinze [115] pieds de profondeur; le tout d'après le plan par L. Dasey, C. E. en date du 1er décembre 1896.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit devant être représentée par des billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêts par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque et liens et privilèges du vendeur sur la propriété vendue; 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas d'un procès; les polices d'assurances devant être transférées et toutes les autres clauses de sécurité, les acquéreurs feront un dépôt de 20 pour cent comptant pour lier la vente et assumeront les taxes dues et exigibles en 1897 en plus du prix de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Robert P. Upton, notaire aux frais des acquéreurs.

10 avr 10 18 25—mai 2 9 a date.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

Annonce judiciaire—Conformément à un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 29 mars 1897, rendu dans la succession de Washington Jackson No 52,809 de la dite cour, l'offrirai, le lundi, 3 mai prochain, à midi, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent d'une l'ilet borné par les rues Dryades, Canal Commune et Bienvenue désigné par le No 2 et mesurant 30 pieds 2 pouces sur la rue Dryades, 26 pieds 6 pouces de largeur dans le fond, 134 pieds de profondeur sur la ligne du lot No 1 et 132 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 3. Laquelle propriété porte le No 121 rue Dryades. Conditions comptant; 10 pour cent de dépôt requis à l'adjudication. Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Macon, Denis & Kernaghan—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 138 rue Carondelet.

31 mars—31—7 14 21 28 avril—3 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

font face à une large avenue bien pavée, sont près des chars électriques de l'avenue du Canal et près des résidences de MM. Lhote, Blaise, Adler et autres.

5° La superbe étendue de terre faisant face au Chemin de la Métairie, près du Parc de Ville, améliorée avec une résidence en bois à un étage, contenant quatre chambres, écurie, hangar, citerne, etc., et occupée comme une ferme, subdivisé en deux sections, plus clairement décrite comme suit, à savoir:

A. Une certaine étendue de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque manière en dépendant, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues Franklin Trémé et Toulouse. Le dit lot mesurant 81 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Trémé et 53 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Toulouse et 53 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la promenade Carondelet et 86 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Franklin. Au centre des grandes scieries et autres industries, se trouvant réunies tout autour de la tête du Vieux Bassin; ce beau site peut servir presque pour tous les genres d'affaires et d'industries.

7° L'ilet de terre de choix sur le coteau de la Métairie, vis-à-vis le Parc de ville améliore d'une bâtisse en bois à un étage contenant 4 chambres, écurie, hangar, citerne, etc., le tout plus complètement décrit comme suit, à savoir—

Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes à dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, situé sur le Chemin de la Métairie dans le faubourg Jackson, dans le Deuxième District de cette ville, borné par le Chemin de la Métairie, les rues Orléans, St-Patrick et St-Pierre, mesurant en tout 264 pieds de face à la rue St-Pierre, 205 pieds 2 pouces de face au Chemin de la Métairie, 89 pieds 10 pouces de face à Orléans et 107 pieds de face à la rue St Patrick. Cet ilet de terre fait face à la double ligne de chars électriques et est à peu près à mi-chemin entre les Avenues Canal et Esplanade.

8° Le cottage double en bois et couvert en ardoises et largement productif, avec deux étages dans le fond Nos 1509 et 1511 rue Douane, entre les rues Marais et Villeré, contenant 10 chambres, 2 cabinets et petit vestibule, hangars, citerne et cour dans le fond et allée de côté, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir:

Un certain morceau ou partiem de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, et formant partie du lot No 8 de l'ilet No 29 borné par les rues Douane, Bienville, Marais et Villeré, et mesurant en mesure américaine 32 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 110 pieds environ le tout de côté vers la rue Marais. Situé dans un district populeux, convenable, au centre des affaires et seulement à un ilet de l'avenue Canal, ces bâtisses sont en demande continuelle rapportant $348 par an.

9° Le cottage double en bois, couvert en ardoises et très désirable, à l'encoignure des rues Marigny et Nord Romparts, contenant 8 chambres, citernes, cours au fond et allées de côté, etc; plus spécialement décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues N. Romparts, Marigny, Mandeville et St Claude (anciennement Bons-Enfants). Ledit lot ferme l'encoignure des rues Marigny et N. Romparts et mesure 40 mètres français, 30 pieds de face sur la rue Marigny par 80 pieds de profondeur et de face sur la rue N. Romparts. Dans une localité prospère et populeuse de la ville, cette propriété est bien située pour une location avantageuse.

10° Trois certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situées dans le Deuxième District de cette ville, formant partie de l'Ilet No 46, du faubourg Jackson, lequel dit ilet est borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Murat et Alexander; les dits lots sont désignés par les Nos 6, 8 et 9 conformément à un plan de division du dit ilet de terre, tiré par C. A. Tessmann, député voyer, déposé comme référence dans le bureau de V. Foulon, ancien notaire, le 18 juin 1861, auquel dit plan un devis figuratif a été annexé à un acte passé pardevant le dit Foulon, notaire, le 1er jour de juillet 1861, conformément au dit plan et devis les dits trois lots de terre mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Lot No 6 mesure 31 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Ste Anne entre les rues Alexander et Murat, sur une profondeur de 94 pieds 9 pouces et 5 1/2 lignes entre lignes parallèles. Lot No 8 mesure 31 pieds 5 pouces et 2 lignes de face sur la rue Ste Anne, par une profondeur de 94 pieds 9 pouces et 5 1/2 lignes entre lignes parallèles. Lot No 9, touchant le audit et formant l'encoignure des rue Ste-Anne et Alexander mesure 31 pieds 5 pouces et 5 1/2 lignes de profondeur et de face à la rue Alexander, et la même profondeur sur chacun des côtés séparant le dit lot du lot No 8 ci-dessus décrit.

11° Onze [11] certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ci-dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Solidelle, Joséphine, Félician et Montégut, et désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement, selon un plan dressé par M. De Yung, architecte, daté le 13 février 1862 et déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire, pour référence. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Solidelle et Féliciana et mesurant trente et un [31] pieds deux [2] pouces et cinq [5] lignes de face à la rue Féliciana sur cent quinze [115] pieds de profondeur; les lots Nos 2 à 11 inclusivement mesurent chacun trente et un [31] pieds de face à la rue Féliciana sur cent quinze [115] pieds de profondeur; le tout d'après le plan par L. Dasey, C. E. en date du 1er décembre 1896.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit devant être représentée par des billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêts par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque et liens et privilèges du vendeur sur la propriété vendue; 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas d'un procès; les polices d'assurances devant être transférées et toutes les autres clauses de sécurité, les acquéreurs feront un dépôt de 20 pour cent comptant pour lier la vente et assumeront les taxes dues et exigibles en 1897 en plus du prix de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Robert P. Upton, notaire aux frais des acquéreurs.

10 avr 10 18 25—mai 2 9 a date.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE COTTAGE

—ET—

SITES POUR BATIR

—DANS LE—

TROISIEME DISTRICT,

—SUR—

L'avenue Caffin, les rues Flood, Morales et Urquhart. A l'Encan.

Succession de Vve G. Strieker.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 52,658.

PAR J. H. O'CONNOR & CIE—Alfred C. Green, encanteur—Bureau No 828 rue Commune—JEUDI, 6 mai 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 2 avril 1896, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir—

1° Dix lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No — borné par l'avenue Caffin, les rues Morales, Flood et Urquhart, désignés sur un plan par J. A. D'Hémécourt, le 4 avril 1870 comme lots numéros 5 à 22 inclusivement. Les dits lots sont contigus et mesurent comme suit: Les lots numéros 5 à 11 inclusivement, mesurent chacun 31 pieds 2 pouces et 2 lignes de face sur l'avenue Caffin, sur 130 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 11 formant l'encoignure de l'avenue Caffin et de la rue Urquhart. Les lots Nos 12 à 22 inclusivement, mesurant chacun 31 pieds 2 pouces et 2 lignes de face sur la rue Flood, sur 130 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les susdits raisons consistent d'un cottage à un étage, contenant quatre chambres, pantry, etc:

2° Deux lots de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 429 borné par les rues Flood, Morales, l'avenue Caffin et la rue St-Claude, désignés comme lots Nos 11 et 12, mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Flood sur 120 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 12 formant l'encoignure des rues Flood et Morales.

Conditions de vente—Une moitié en plus comptant et la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque avec liens du vendeur et privilège sur la dite propriété avec stipulation de porter intérêt aux taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, acte de vente devant contenir toutes les clauses de sécurité usuelles et habituelles comme le paiement des honoraires d'avocat, le transfert de la police d'assurances etc.; les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1897 en plus et au dessus du prix de l'adjudication et déposant avec l'encanteur 10 pour cent du prix d'achat pour lier la vente. Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant John L. Legier, notaire.

4 avril—4 11 18 25—mai 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

NOUVEAU COTTAGE DOUBLE

A ALGER,

Nos 522 et 524 rue Séguin

Entre les Rues Alix et Eliza

A L'ENCAN.

Succession de Miles F. Sweeney.

No 52,578—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR J. H. O'CONNOR & CIE—Alfred C. Green, encanteur — Bureau 828 rue Commune — JEUDI, 6 mai 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Numéros 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. H. Righter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 2 avril 1896, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés suivantes, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Alger, cinquième district de cette ville. Le dit lot est désigné par le No 23 de l'ilet 27 maintenant lots 31 et 34, borné par les rues Séguin, Bermuda, Alix et Eliza, sur un plan par A. D'Hémécourt, le 18 mars 1842. Le dit lot mesure, en mesure française, 20 pieds de face à la rue Séguin sur 154 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No 22 et 154 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 24.

Les améliorations sur le dit lot de terre consistent en un double cottage connu par les Nos 522 et 524 rue Séguin, avec galerie devant, 4 chambres de chaque côté toilettes, hangar, citerne, etc.

Conditions de la vente—Comptant ou la moitié en plus comptant, la balance à un crédit de 1 an avec 8 pour cent d'intérêt par an, liens du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour cette année 1897, en plus et au dessus du prix d'adjudication et déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur se pardevant Edwin H. Seymour Esq., notaire.

4 avril—4 11 18 25—2 6 mai

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 52,962—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

Succession de Julia Amanda Williams

PAR E. CURTIS, Encanteur, Bureau, Nos 54 et 56 rue Baronne—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'Hon. E. H. Righter, juge, daté et signé le 19 avril 1897, et à moi adressé, je procéderai à vendre, MARDI, le 25 mai 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 629 et 631 rue Commune—

Un certain lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet 11, borné par les rues Laurel, Annonciation, Arabel's et Joseph, le dit lot désigné par le numéro treize sur un plan de Mondelli, daté le 8 novembre 1841, et sur un plan de William H. Williams, voyer, daté le 20 février 1867, et mesurant trente pieds de face sur la rue Laurel sur cent cinq de profondeur, entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un, deux et trois ans pour des billets portant 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat pour 1897 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Acte de vente pardevant Ernest Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat pour lier la vente.

21 avr—21 25 29—mai 2 9 16 22 23 24 25.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lundi, 3 mai, à 10 heures A. M.,

Epiceries, Vins, Liqueurs,

Cash Register, Wagon à un cheval, Installations, Comptes Ouverts, Coffre fort, etc., coin des rues Française et Chartres. Vente de Syndic.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO.—Louis A. Richards, Encanteur—Bureau, No 629 rue Commune—LUNDI, 3 mai 1897, à 10 heures A. M., en vertu de et conformément à un ordre daté et rendu le 20ne jour d'avril 1897 par l'Hon. E. H. Righter, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Joseph M. Segui vs ses créanciers, No 52,247 de dossier de la susdite Cour et pour le compte des dits insolvants, il sera vendu aux enchères publiques—

Les biens, meubles qui contient le local situé à l'encoignure des rues Française et Chartres, consistant en groceries, vins, liqueurs, wagon à un cheval, installations, etc., conformément à un inventaire déposé et dans les archives de l'affaire ci-dessus.

Conditions Comptant.

22 av—22 28—mai 1 2 3

Bureau de la New Orleans Butchers Hide & Tallow Co., Limited 535 rue South Peters—Nouvelle-Orléans, 30 mars 1897—Conformément à l'Article VII de la Charte une réunion générale des actionnaires de cette compagnie sera tenue aux bureaux le JEUDI, 29 avril 1897, entre 1 heure 30 et 3 heures P. M., dans le but de voter sur un amendement à l'Article VI de la Charte.

A. B. LACOSTE
31 mars—4 date Secrétaire.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS.

PROPRIETES

Substantielles et de valeur

Amé lorées et non améliorées

—DANS LES—

DEUXIÈME ET CINQUIÈME DISTRICTS.

2 Juin 1897.

J. B. Junqua et als.

vs.

Pelican Homestead and Building Association.

No 52,224—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS—A. A. Lessps, encanteur—Bureau 405 rue Carondelet—MERCREDI, le 2 juin 1897, à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de l'HON FRED D. KING, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B daté et signé le 18 avril 1897, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée et non mérotée, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés suivantes, à savoir:

1° TROIS LOTS DE TERRE, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le DEUXIÈME DISTRICT de cette ville dans l'ilet 374, borné par LES RUES DUMAINE ST PHILIPPE, WHITE ET DUPRÉ, désignés par les Nos 10 11 et 12, et mesurant chacun trente et un (31) pieds cinq (5) pouces et six (6) lignes de face sur la rue ST PHILIPPE, sur cent (100) pieds de profondeur.

2° SEPT LOTS DE TERRE VACANTS ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le DEUXIÈME DISTRICT de cette ville dans l'ilet borné par les RUES TOULOUSE LOPEZ ET SALCEDO ET LA PROMENADE CARONDELET désignés comme lots Nos 3 à 9 tous deux inclusivement et mesurant chacun vingt-neuf (29) pieds et une (1) ligne de face à la rue Toulouse sur cent (100) pieds de profondeur (plus ou moins) et formant les encoignures des rues TOULOUSE ET LOPEZ et des rues TOULOUSE ET SALCEDO.

3° UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le CINQUIÈME DISTRICT de cette ville dans l'ilet No 9 (maintenant 157) borné par LES RUES HOMER NEWTON, VALLETTE ET VERRET, désigné comme lot No 5 et mesurant trente (30) pieds deux (2) pouces et une (1) ligne de face à la RUE VALLETTE, cent deux (102) pieds sept (7) pouces et quatre (4) lignes de profondeur vers la RUE HOMER cent (100) pieds et quatre (4) pouces sur la ligne vers la RUE NEWTON, et trente (30) pieds dans le fond. Les améliorations ci-dessus consistent d'un COTTAGE DOUBLE, avec deux chambres et cuisine de chaque côté, loué pour $14.00 par mois, et connu comme les Nos 915 ET 917 RUE VALLETTE.

4° UN CERTAIN LOT DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le CINQUIÈME DISTRICT de cette ville dans l'ilet borné par les rues MORGAN (autrefois Villere) DELARONDE, SEGUIN et BOUNY désigné comme lot No 6 sur le plan No 82, de l'étude de S. Magner an les notaire et mesurant quarante (40) pieds de face à la dite rue Morgan sur quatre vingt-quinze (95) pieds et trois (3) pouces de profondeur entre lignes parallèles contigu au lot No 5 sur le côté de la rue Bouny et commençant à une distance de cent seize (116) pieds et dix (10) pouces de l'encoignure des rues Bouny et Morgan.

Les améliorations consistent de ce substantiel et bien situé MAGASIN DOUBLE ET RES DENCE, portant les numéros municipaux 117 et 119 RUE MORGAN, contenant trois chambres et cuisine de chaque côté et loué pour $24 par mois.

5. UN CERTAIN LOT OU PORTION DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le CINQUIÈME DISTRICT de cette ville, dans l'ilet No 154, borné par l'AVENUE BROOKLYN, (autrefois rue Madison) les rues NEWTON, HOMER ET TECHE, (autrefois Bond rue) et désigné par la lettre B, sur un devis du certificat d'arpentage fait par C. C. de L'Isle, voyer, le 22 janvier 1894, et annexé à un inventaire de la succession de Mme Martha Mason, femme décédée de Charles Mahoul, pardevant Eug. Orty, notaire, le 26 février 1894, et mesurant trente et un (31) pieds onze (11) pouces et (5) lignes de face à la rue avenue Brooklyn sur quatre-vingt quinze (95) pieds onze (11) pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et formant partie des deux lots originaux désignés par les Nos 3 et 4. Les améliorations consistent de cottage double Nos 934 et 936 AVENUE BROOKLYN, contenant 2 chambres et cuisine de chaque côté, loué pour $12 par mois.

6° UN CERTAIN LOT DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le CINQUIÈME DISTRICT de cette ville, et originairement connu comme la PROPRIÉTÉ DE L'ENTREPOT BROOKLYN, désigné comme lot 9 de l'ilet No 9, borné par les AVENUES PACIFIQUE ET PELICAN, (autrefois rue Peters) et les rues Elmire et Alix, et mesurant trente-un (31) pieds sept (7) pouces de face à l'avenue Pacifique sur une profondeur de cent-vingt-trois (123) pieds (8) pouces entre lignes parallèles. Les améliorations ci-dessus consistent d'une BATISSE SIMPLE A DEUX ETAGES, No 335 AVENUE PACIFIQUE, contenant quelques six chambres et loués pour $16.00 par mois.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant; la balance à un et deux ans en à un an; le tout à l'option des acquéreurs; la portion à crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets des acquéreurs avec lien de vendeur et privilèges et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant contenir également toutes les clauses usuelles de garantie, telles que cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; les propri